DEPARTEMENT DU RHONE

Canton de CONDRIEU

MAIRIE
DE
LES HAIES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JANVIER 2015

69420

3 04.74.56.89.99 **3** 04.74.56.89.90

<u>Présents</u>: Mme LEMAITRE, Mr BONNEL, Mr CHAVAS, Mr BLANC, Mr SALLANDRE, Mme PALLUY, Mr DI ROLLO, Mr ESPARZA, Mme GACHE, Mr GRAPOTTE, Mr MICHAUD, Mme GUINAND-CAPUANO, Mme VACHON.

Absents - excusés : Mme BALURIAUX, Mme TOURNIER

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Le Maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par Madame Céline GACHE

Secrétaire élu : Mme GACHE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le rajout de ce point à l'ordre du jour Validation du Compte Rendu de la séance du 17/10/14 et du Compte rendu de la séance du 28/11/2014. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1/ Validation des Compte rendu de séances

- CR du 28/11/2014 : validé à l'unanimité

- CR du 17/10/2014 : validé à l'unanimité

2/ Les amendes de police :

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier du Monsieur le Préfet du Rhône en date du 01 décembre 2014 l'informant que la commune de Les Haies a été retenue pour la dotation du produit des amendes de polices relatives à la circulation routière. Une subvention de 6.250,00 € lui a été accordée pour le projet suivant : « fourniture et pose de 2 radars pédagogiques, sécurisation de cheminement piéton au lieu-dit 'le Pilon' »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Prend connaissance du courrier de Monsieur le Préfet du Rhône ci-dessus et accepte le montant de la subvention de 6.250,00 € attribué par le Conseil général pour la fourniture et pose de 2 radars pédagogiques, sécurisation de cheminent piéton au lieu-dit 'le Pilon'
- Les travaux de fourniture et pose de 2 radars pédagogiques, et sécurisation de cheminent piéton au lieu-dit 'le Pilon' seront réalisés courant 2015.

Deux devis en cours concernant le trottoir : SARL GUINAND et BUFFIN. Le Conseil Municipal estime que les devis ne sont pas assez détaillés pour prendre une décision. Une étude complémentaire sera menée afin de prendre une décision au prochain Conseil.

3/ Ecole : Demande de subvention pour classe verte

Tous les 3 ans, l'école organise une classe verte pour les CE2-CM1-CM2. Cette année, afin de souder la classe en début d'année plutôt qu'en fin, l'équipe enseignante souhaite organiser ce voyage en octobre 2015 plutôt qu'en juin 2016. La demande de subvention faite à la mairie porterait donc sur l'année 2015.

En 2013, la mairie avait soutenu l'action à hauteur de 2000€, soit environ 15% du budget.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de participer à la même hauteur qu'en 2013, soit 15%. Le budget 2015 s'élevant environ à 8600€, la participation de la mairie sera de 1300€.

4/ Projet d'embauche d'un animateur sportif sur Longes/Trèves/Les Haies

Il est proposé à la Mairie des Haies de participer à l'embauche d'un jeune en formation d'éducateur sportif (Mohammed ZERARI), avec les communes de Longes et Trèves. En effet, ce jeune serait employé par l'association des 4 vents, et les 3 communes pourraient payer le reliquat du contrat aidé, à savoir 1000€ par an pendant 18 mois. Mohammed ZERARI serait ainsi à la disposition de l'association et des 3 communes 24h/semaines, et susceptible d'organiser des stages, animer le temps périscolaire, conforter l'équiper Anim 'Jeunes de la CCRC pour des activités sur le plateau.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De participer à l'embauche de Mohammed ZERARI à hauteur de 1000€ par an.

5/ Convention urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la DDT n'assure plus l'instruction des permis de construire. Cette compétence revient à présent aux communes. Dans un souci de mutualisation, les 11 communes de la CCRC se sont concertées pour assurer une embauche d'instructeur, basé à la CCRC.

Il s'agit à présent de finaliser la convention de travail entre la Mairie des Haies et la CCRC, dont un modèle est fourni à chaque conseiller.

Tous les Permis de Construire seront confiés à la CCRC. En revanche, les Déclarations Préalables seront conservées à la Mairie des Haies, sauf Déclarations Préalables particulièrement compliquées qui pourraient être confiées également.

L'ensemble des dossiers instruits par la CCRC deviendront payants pour la commune. (Entre 200 et 300€ le permis de construire selon le nombre instruit dans l'année).

Le modèle de convention convient à l'ensemble des conseillers municipaux. Il est donc adopté à l'unanimité.

6/ Cimetière

Dans un souci de gestion à long terme du cimetière, il est proposé de remettre à plat les durées et montants des concessions, selon le tableau suivant :

	Durée concession	Montant en €
Pleine terre 2.75 m2	15 ans	100
	30 ans	200
Plein terre 5.50 m2	15 ans	200
	30 ans	400

A noter qu'il ne sera plus possible de prendre une concession à perpétuité. En revanche, le renouvellement des concessions sur une durée identique ou supérieure à la durée d'origine sera toujours possible, autant de fois que nécessaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 12 voix pour

0 voix contre

1 Abstention

Décide de revoir le montant et la durée des concessions du cimetière selon le tableau ci-dessus. Cette décision prend effet à compter du 01 février 2015.

7/ Révision annuelle des loyers communaux

La Mairie dispose de 3 logements communaux, dont il convient d'adapter le montant du loyer chaque année.

Après discussion, les conseillers choisissent de repousser leur décision afin d'intégrer au calcul l'indexation des loyers. Ce point sera donc remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

8/Retrait de la commune de GIVORS du SYDER

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire sur la demande de retrait de la commune de GIVORS du SYDER,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Consent au retrait du SYDER de la commune de GIVORS

9/ Questions diverses

Le Bulletin municipal a été livré. Chacun des conseillers est invité à participer à la distribution ce week-end.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H30.